



**PÔLE DE
COMPÉTITIVITÉ**
OCCITANIE ET NOUVELLE-AQUITAINE

Challenge MAELE 2023

Avec le support de la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Occitanie



Introduction

En partenariat avec la DREETS et les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, le Pôle Aerospace Valley lance le Challenge MAELE 2023.

Ce Challenge vise à faire émerger des projets d'innovation collaboratifs ou mono-partenaires, contribuant au **développement de la filière aviation légère décarbonée en Nouvelle-Aquitaine ou en Occitanie.**

Les projets sélectionnés dans le cadre de ce challenge seront orientés notamment vers un accompagnement financier dans le cadre de France 2030 régionalisé en Occitanie et des dispositifs de soutien à l'innovation de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Une priorité sera donnée aux projets portés par des **PME industrielles.**

2 typologies de projet attendus dans le cadre du Challenge MAELE

Projets Individuels

- Soutien des projets individuels de R&D
- Projets de faisabilité et/ou de développement
- 36 mois maximum
- PME ou ETI basée en Nouvelle-Aquitaine ou en Occitanie

Projets Collaboratifs

- Soutien des projets collaboratifs de R&D intra ou interrégionaux
- Entre 1 et 4 M€ (500 k€ pour les projets intra-régionaux)
- Entre 24 et 48 mois
- Au minimum 2 entreprises et 1 partenaire académique

Présentation de l'appel

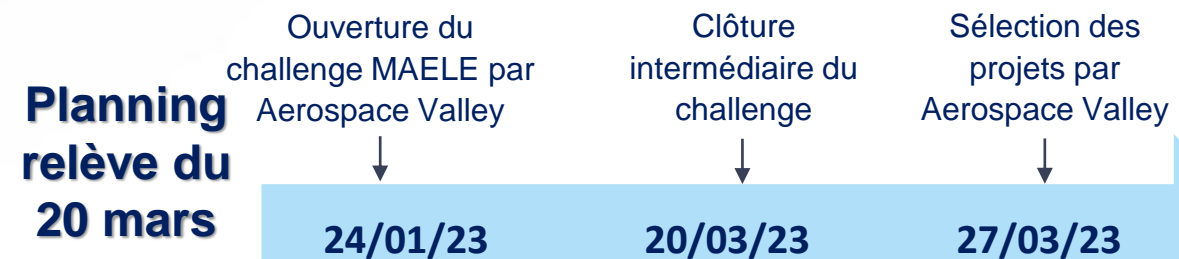
Les projets proposés seront accompagnés par Aerospace Valley et évalués par un collège d'experts selon les critères suivants :

- Le caractère innovant du projet (en comparaison avec l'état de l'art),
- La perspective d'accès au marché et d'industrialisation dans le secteur de l'aviation légère verte et durable,
- L'adéquation de la technologie avec l'une des thématiques prioritaires du Challenge MAELE,
- La compatibilité du projet avec les opportunités de financements identifiées
- Pour répondre à cet appel, les candidats devront obligatoirement utiliser une présentation powerpoint. **Un template de présentation est proposé aux candidats, mais ils restent libres d'utiliser un autre template tout en respectant la structure et le contenu des sections demandées.**

Pour les projets **n'ayant pas la maturité nécessaire pour une candidature complète, ils peuvent compléter la fiche de demande d'accompagnement au montage** de projet disponible dans le dossier de candidature. Enfin, les entreprises et laboratoires ayant **des compétences pouvant intéresser le secteur de l'aviation légère verte et durable, mais n'ayant pas de projet** peuvent compléter la partie déclaration de compétence du dossier de candidature.

Le Challenge MAELE est ouvert en continu jusqu'au **13 Juillet 2023** avec une **relève intermédiaire le 20 Mars 2023**. Les candidatures sont à soumettre à l'adresse mail suivante:

Challenge-MAELE@aerospace-valley.com



Tous les sujets pouvant adresser les besoins de l'aviation légère verte et durable sont éligibles. Il est demandé aux porteurs de projet d'adresser en priorité une ou plusieurs des thématiques suivantes :

1. Nouvelles Technologies des systèmes propulsifs pour l'aviation légère

- Management thermique propulsion électrique
- Batterie et installation dans l'avion
- Hydrogène (réservoir ou Pile à combustible, moteur)

2. Matériaux et Aérostructure

3. Nouvelles technologies des systèmes avion

- Auto landing / Assistance au pilotage
- Commande de vol électrique
- Système de dégivrage
- Management des nouveaux types d'architectures de propulsion distribuée

4. Jumeaux numériques

5. Hélice silencieuse

6. Gestion de l'hybridation

- Management des énergies hybrides

7. MRO

- Jumeaux numériques opérationnels
- Maintenance prédictive

8. Intelligence Artificielle

Le dispositif est ouvert aux **projets visant les marchés de l'aviation légère**, avec pour objectif de viser une **réduction des impacts environnementaux (GES, bruit, polluants...)**.

Au-delà des projets dédiés à la conception de nouveaux aéronefs, le challenge a pour ambition de faire émerger des **projets d'équipements, sous-systèmes ou services** permettant de structurer une filière d'aviation légère verte et durable en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Pour les projets du type équipement, sous-système ou services, la **pertinence d'accès au marché** sera particulièrement examinée, notamment concernant les perspectives de **certificabilité CS23** et la compatibilité avec l'une des plateformes d'aéronefs décarbonés actuellement développée par les avionneurs. Par exemple, un partenariat formel avec l'un des **avionneurs** membres de MAELE ou une marque d'intérêt via une lettre de soutien contribueront à argumenter cette capacité d'intégration.

Les innovations de rupture dans le domaine aéronautique seront probablement, pour des raisons de maturité technologique, introduites d'abord sur les aéronefs de taille et de puissance réduites avant de l'être sur les gros aéronefs de l'aviation régionale ou commerciale. **Les projets pourront ainsi mentionner les perspectives d'application futures de leurs technologies pour l'aviation commerciale.**

Les projets visés sont de type « **développement expérimental** » et « **innovation industrielle** », visant **jusqu'à un TRL 7 en fin de projet.**

Le porteur principal devra être prioritairement une **PME industrielle**, mais une association avec un Grand Groupe ou ETI peut être envisagée avec un examen au cas par cas du financement accessible à cette typologie de partenaire. Les laboratoires de recherche sont éligibles et leur intégration au consortium peut avantageusement permettre de compléter les compétences scientifiques nécessaires au projet.

Les consortiums peuvent réunir des partenaires sur les **2 régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie**, une ingénierie financière étant réalisée par le pôle et les financeurs, afin d'optimiser l'accès aux financements de chaque partenaire suivant sa localisation. Les retombées économiques et en terme d'emplois sont attendues sur le territoire des 2 régions. Le financement de partenaires **en dehors de ces 2 régions** reste cependant éligible **dans le cadre des projets collaboratifs**.

Les **candidats devront justifier de fonds propres ou quasi fonds propres** (comptes courants bloqués, prêts participatifs...) - hors subventions publiques déjà obtenues par l'entreprise à la date de la décision de l'aide - au moins équivalents au montant de l'aide sollicitée. Le montant des fonds propres des partenaires industriels devra être mentionné dans le dossier.

Si votre projet ne remplit pas pleinement les conditions précédentes, ou si vous avez encore besoin de construire votre consortium et que vous êtes à la recherche de compétences, vous pouvez remplir uniquement la fiche « Demande d'accompagnement au montage du projet » pour vous signaler auprès de l'équipe Aerospace Valley. L'équipe innovation du Pôle pourra vous **accompagner dans la préparation de votre réponse** et la consolidation de votre projet, notamment pour compléter le consortium le cas échéant

Toulouse

Bâtiment B612
3 rue Tarfaya CS 64403 31405
Toulouse Cedex 4

Bordeaux

Immeuble Pégase - Bordeaux Métropole
Pôle Territorial Ouest 10/12 rue des
Satellites 33185 Le Haillan

Pau

Chez Helioparc - 2 avenue Pierre Hangot
64053 Pau Cedex 9

Montpellier

Cité de l'économie et des métiers de demain
132 Boulevard Pénélope (Bureau 4B160)
34000 Montpellier

Rochefort

22 rue de l'Arsenal
17300 Rochefort

Bayonne

Technocité - 9 rue Pierre Georges
Latécoère 64100 Bayonne



PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ

AÉRONAUTIQUE, ESPACE,
DRONES & SYSTÈMES EMBARQUÉS

Tél. : +33 (0)5 61 14 80 30

E-mail : contact@aerospace-valley.com



aerospace-valley.com



@aerospacevalley



@Aerospace Valley



@aerospacevalley31

